

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Retiré

AMENDEMENT

N ° 457

présenté par
M. Breton

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 19, après le mot :

« paiement »

insérer les mots :

« , don ou avantage ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Aucun paiement don ou avantage ne peut être alloué.